

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le onze septembre

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

Date de convocation du conseil : 02 septembre 2019

Excusée : I. ABOULY

Absente : C. MONOD, N. FONTAINE

Secrétaire de séance : S. BELLEVILLE

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR

DIA : parcelle bâtie B 1395

Affectation du résultat : annule et remplace la délibération n° 19/2019

Constatation d'anciens prêts au SIESS à inscrire au crédit du budget 2018. Vote de crédits supplémentaires.

Société du Pipeline Méditerranée-Rhône : fixation du prix de la redevance d'occupation du domaine public

Route de Sciondaz : élargissement de la voie : approbation du plan de délimitation

Questions diverses

DELIBERATIONS

DIA : parcelle bâtie B 1395 pour 900 m²

A la majorité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter le bien.

Affectation du résultat : annule et remplace la délibération n° 19/2019

Affectation au 002 avec la délibération n° 19/2019 = 166 185,61 €

Affectation proposée = 166 184,81 €

Accepté à l'unanimité.

Constatation d'anciens prêts au SIESS à inscrire au crédit du budget 2018. Vote de crédits supplémentaires.

Délibération ajournée.

Société du Pipeline Méditerranée-Rhône : fixation du prix de la redevance d'occupation du domaine public

Le pipeline Méditerranée-Rhône, transportant des hydrocarbures traverse la commune de Chapeiry. Il est placé sur la voie communale n° 2 sur une longueur de 6,80 ml. Conformément à l'ordonnance n° 2010-418 du 07 avril 2010 et du décret n° 2012-615 du 02 mai 2012, le calcul des modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public communal a été fixé. Le plafond des redevances est calculé comme suit : $PR=(0,035 \times ml + 100 \text{ €})$. Pour la commune de Chapeiry la redevance s'établit à 100,24 €. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour le transport des hydrocarbures.

Le conseil à l'unanimité :

- Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Demande à ce que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année en suivant les indices.

Route de Sciondaz : élargissement de la voie : approbation du plan de délimitation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation qui a été fait suite aux travaux d'enrobés exécutés sur la route de Sciondaz et donne tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de porter ce dossier jusqu'à son terme.

Questions diverses

Emploi territorial : M. Le Maire explique que le dispositif PEC (Aide à l'emploi aidé) est terminé sur le territoire du département de la Haute-Savoie en raison des quotas atteints. M. Gilles GREMION propose que l'on cherche un candidat, éligible au PEC, pour un CDD de 3 mois à temps plein. Ce candidat pourra ensuite, en 2020, être intégré dans le cadre des emplois aidés dans la commune. Accepté à l'unanimité.

Chemin du Pra-Bovi

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire d'entreprendre le goudronnage du début du chemin rural « La Queue du Renard ». Il informe le conseil qu'une réunion de quartier est prévue le mercredi 18 septembre prochain pour informer les riverains et leur soumettre qu'il y a une possibilité de faire un groupement afin qu'ils goudronnent leur accès privé.

OAP n° 12

M. Le Maire informe le Conseil de l'avancée de ce dossier. Il informe également les membres que les consorts COSTER ont pris un avocat, Me MILLIAND, pour suivre le dossier.

Etude EPODE

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil, les conclusions du Cabinet EPODE sur l'étude urbaine et paysagère du Chef Lieu, ainsi que sur les perspectives de l'OAP n° 11 avec notamment les divers scénarios pour ce qui concerne l'accroche aux bâtiments existants.

OM du Chef Lieu

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de l'ASL PLEIN SUD pour la cession de terrain nécessaire à l'extension de l'aire de tri du Chef Lieu. M. GREMION demande à ce que soit lancé le marché au plus vite.

OM de Pélevoz

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des incivilités quotidiennes (dépose d'objet de tous genres : sièges auto, matelas, télé, déchets verts, carcasse de cochon...) vers le tri sélectif de Pélevoz. Il demande les pouvoirs pour faire installer une caméra de surveillance. Les élus font remarquer que les déchetteries sont de plus en plus restrictives et demande à M. Le Maire d'intervenir auprès du Grand Annecy à l'effet de l'assouplissement du dépôt des déchets. Le Conseil accepte sa demande. Il est aussi proposé de faire des devis concernant l'achat d'un broyeur de végétaux, ce qui évitera à l'agent communal des heures de transport pour se rendre aux déchetteries.

Commission scolaire sur participation de St Sylvestre pour la garderie

Mme CLERC informe le conseil que la rentrée s'est bien passée. Il y a un effectif important à la garderie, d'où l'embauche en heures complémentaires d'un agent pour la tranche 16h15 - 17h30 : ceci a permis de faire 3 groupes d'enfants.

Les enfants peuvent aller dans la salle garderie et dans la bibliothèque pour faire des activités.

La commission scolaire s'est réunie le 05 septembre dernier. La commune de St Sylvestre représentée par son Maire M. FROELIG et Mme CARTIER ont donné leur accord de principe sur l'aide financière de la commune de St Sylvestre aux frais supplémentaires liés aux heures complémentaires de l'agent en supplément. Cette aide a été fixée à 693 € pour l'année scolaire 2019-2020. Un projet de convention va être établi et soumis au vote d'un prochain conseil municipal.

Redresseur de poteaux

Une commission a participé à une démonstration d'un appareil pouvant redresser les poteaux tordus par les accrochages de véhicules. Après discussion il est décidé d'acquérir cet outil pour la somme de 2 301 € TTC.

Enfin Ms BELLEVILLE et GREMION informent les membres du Conseil sur les résultats d'analyses du radar pédagogique installé pendant 16 mois sur la Route de

Muret. Il en ressort un passage de moyenne de 2 000 véhicules/jour, ainsi que durant la période d'analyse, 225 véhicules sont passés à plus de 100 km/h.

La séance est close à 22 h 00.